

AVIS

10/12/2024

Avis adopté en séance plénière le 10 Décembre 2024
dans le cadre d'une Saisine obligatoire

Budget principal Budget primitif 2025



Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Jean-Luc BLANC**

Chargée de mission : **Christiane GAU**

Rapporteuse : **Isabelle LAFARGUE FERY**

CESER

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

Rapporteure :

**Isabelle LAFARGUE FERY (3^{ème} collège),
Présidente de la commission « Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux »**

Assistée de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à l'Unanimité des 118 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Etude conduite par la commission Finances et Fonctionnement

Sommaire

INTRODUCTION	5
1. RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU BP 2025 PRESENTEES PAR LA REGION	6
1. 1. <i>Les recettes et les dépenses réelles</i>	6
<i>Section de fonctionnement :</i>	6
<i>Section d'investissement (hors emprunt et remboursement du capital de la dette) :</i> ...	6
1. 2. <i>Le recours à l'emprunt et les indicateurs financiers prévisionnels</i>	6
1. 3. <i>Des indicateurs financiers qui se dégradent</i>	6
1. 4. <i>Les autorisations pluriannuelles</i>	7
1. 5. <i>La présentation « Budget vert »</i>	7
1. 6. <i>Commentaires des commissions sectorielles du CESER</i>	7
<i>Commission Aménagement du territoire</i>	7
<i>Commission Relations Internationales, Europe et Euro Région</i>	8
<i>Commission Emploi, Développement économique régional</i>	9
<i>Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation</i>	10
<i>Commission Culture, Patrimoine culturel</i>	10
<i>Commission Tourisme</i>	11
<i>Commission Transports publics régionaux et Ecomobilité</i>	11
<i>Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral</i>	12
<i>Commission Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat</i>	12
<i>Commission Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux</i>	13
<i>Commission Formation professionnelle et Apprentissage</i>	13
<i>Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics</i>	14
<i>Commission Sport, Jeunesse et Vie associative</i>	15
2. AVIS DU CESER	16
2. 1. <i>Sur les recettes et dépenses réelles</i>	16
2. 2. <i>Sur les indicateurs d'épargne et la capacité de désendettement</i>	16
2. 3. <i>Sur les autorisations 2025 et le stock d'autorisations de programme</i>	17
CONCLUSION	19
REMERCIEMENTS	21
EXPLICATIONS DE VOTE	23

Introduction

Le Budget régional pour l'année 2025 est élaboré dans un contexte économique et financier complexe au niveau national, avec l'impact de la crise énergétique, une prévision d'inflation estimée à 1,8 % pour 2025, un déficit public prévu à 6,1 % du PIB pour 2024.

Les prévisions de ce budget ont été faites sur la base des éléments contenus dans le PLF 2025 soutenu par le 1^{er} Ministre Michel Barnier, avec l'objectif de ramener le déficit public à 5 % en 2025, en s'appuyant sur des mesures de réduction des dépenses publiques - État, Sécurité sociale et Collectivités territoriales - et d'augmentation des recettes, notamment via des contributions fiscales exceptionnelles, annoncées comme temporaires et ciblées.

La motion de censure adoptée le 4 décembre 2024, et conduisant à la démission du 1^{er} Ministre, aura pour conséquence une nouvelle proposition de Loi de Finances pour 2025, dont les contours pourraient se révéler très différents.

Le CESER est amené à s'exprimer sur un projet de budget 2025 dont les éléments de décision, les choix et les grands équilibres risquent fort de devenir caduques.

En l'état actuel des données, l'élaboration de ce BP 2025 a tenu compte des efforts significatifs imposés à notre Région pour participer à la réduction du déficit national, se traduisant par une baisse de ses recettes de TVA et de dotations, qui pèseront inévitablement sur ses capacités d'action.

Malgré ces inconnues et cette instabilité, la Région affiche la volonté de maintenir autant que possible le cap, avec un budget 2025 recentré sur ses compétences propres, des transports et des lycées, sur l'accompagnement des territoires régionaux dans la transition écologique, et sur la préparation de l'accueil des Jeux Olympiques d'hiver 2030.

1. Rappel des grandes lignes du BP 2025 présentées par la Région

1. 1. Les recettes et les dépenses réelles

Section de fonctionnement :

- Recettes réelles : 2,476 Md€, en diminution de 1,3 % par rapport au BP 2024 ;
- Dépenses réelles incluant le prélèvement sur recettes de 2 % prévu par le PLF 2025 : 2,181 Md€, en progression de 3,5 % par rapport au BP 2024.

Cette augmentation est due au démarrage de l'exploitation de deux lignes TER par deux opérateurs privés, d'une part, et par une forte progression des dépenses pour la politique des transports, d'autre part.

Section d'investissement (hors emprunt et remboursement du capital de la dette) :

- Les recettes réelles s'élèvent à 139,5 M€, soit une baisse de 36 % ;
- Les dépenses réelles sont prévues à hauteur de 866,3 M€, en baisse de près de 16 %.

1. 2. Le recours à l'emprunt et les indicateurs financiers prévisionnels

- Le montant de l'emprunt prévu en 2025 est de 531,4 M€ dont 1,1 M€ d'emprunt pour le budget annexe Aéroport d'Avignon ;
- L'encours de la dette fin 2025 devrait atteindre 3,3 Md€ hors crédits-bails et 3,4 Md€ (crédits-bails inclus).

1. 3. Des indicateurs financiers qui se dégradent

- Capacité de désendettement prévisionnelle : 9,4 années hors crédits-bails, contre 6,8 années au BP 2024 ;
- Epargne de gestion : en forte diminution de presque 20 %, correspondant à un montant prévisionnel de 432 M€ (contre 539,7 M€ en 2024) ;
- Epargne brute 348 M€, en recul de de 21,8 % de BP à BP ;
- Taux d'épargne brute : Il passe à 14,9 % contre 18,8 % au BP 2024 ;
- Epargne nette : 196 M€, contre 297 ME, soit une baisse de 33,9 %.

1. 4. Les autorisations pluriannuelles

Le BP 2025 prévoit les inscriptions suivantes :

- En autorisations d'engagement (AE) : 1,386 Md€, en hausse de 2,7 % par rapport au BP 2024
- En autorisations de programme (AP) : 1,332 Md€

Ces hausses sont essentiellement liées aux dépenses de la politique transport : démarrage de l'exploitation TER par deux opérateurs privés, (voir supra) et gros investissements ferroviaires et routiers.

1. 5. La présentation « Budget vert »

Le Budget régional 2025 évalue les dépenses au titre des politiques publiques régionales (donc hors moyens généraux et personnel), pour la troisième année, au regard de leur impact sur l'environnement, sur la base de critères européens.

Chaque programme de dépenses est ainsi classé selon les critères suivants :

- Très favorable ;
- Favorable sous conditions ;
- Neutre ;
- A améliorer ;
- Indéfini / analyse à approfondir.

La part des dépenses classées sous le critère « très favorable » atteint 59 % en 2025 contre 46,7 % en 2024 et 36,6 % en 2023. Cette évolution favorable est portée principalement par les dépenses de la politique de transports et mobilité.

1. 6. Commentaires des commissions sectorielles du CESER

Commission Aménagement du territoire

La commission a apprécié la clarté des présentations et la qualité des échanges avec M. GEHANT.

Le montant des lignes budgétaires étudiées par la commission Aménagement des territoires est sensiblement similaire à celui de l'année 2024, avec une légère baisse de 2,9 % en investissement et une baisse conséquente de 49 % sur le fonctionnement qui est toutefois à relativiser car la ligne « Foncier-accès au logement favorisé » a été intégrée dans une autre ligne budgétaire, hors du champ de l'analyse de notre commission.

Par ailleurs, la commission note avec satisfaction que la Région a reconduit à l'identique pour 2025 les budgets en investissement pour la politique de soutien aux communes « Nos communes d'abord », aux territoires « Nos territoires d'abord » et à la montagne « Développement régional et interrégional Massif des Alpes, Espaces valléens, Contrats Stations de Demain », l'ensemble représentant un budget de 86 M€.

La commission est consciente des difficultés financières liées à l'instabilité politique nationale, mais souhaite que lors des prochains budgets, une prise en compte de l'inflation et de l'augmentation des prix de la construction soit intégrée dans ces lignes budgétaires afin que les communes, les territoires et la montagne puissent bénéficier de cette politique volontariste de la région avec la même efficacité, et ceci, d'autant plus que 6 nouveaux contrats « Nos territoires d'abord » ont été signés en 2024.

Pour cette année, le maintien de ces lignes budgétaires dans un environnement financier tendu traduit le souci d'équité territoriale porté par la Région, en tenant compte des spécificités des territoires et non pas seulement de la démographie.

Tenant compte de la rigueur budgétaire, la commission recommande que les projets aidés s'inscrivent dans une démarche à faible impact environnemental, sobre en énergie et que leur localisation encourage un accès par les modes actifs et/ou les transports collectifs.

La commission souligne l'importance de mieux faire connaître les réalisations rendues possibles grâce aux financements régionaux de ces dispositifs contractuels « Nos communes d'abord » et « Nos territoires d'abord », tant à la population qu'aux acteurs territoriaux.

Elle note positivement l'engagement pris par la Région, à la suite du renouvellement de sa demande, à des fins d'illustration concrète, d'accompagner chaque année la discussion du budget primitif d'informations précises sur un échantillon significatif de projets soutenus au cours de l'année précédente.

Ayant constaté une nouvelle érosion de la ligne budgétaire consacrée à la prévention des risques naturels majeurs, la commission souhaite que, dès 2026, elle soit mieux dotée afin de faire face aux conséquences du changement climatique (protection contre les éboulements, les glissements de terrains, les inondations, ...).

La commission a noté qu'aucune ligne budgétaire n'a été créée ou abondée en matière d'aménagement du territoire dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Elle salue la sobriété que la Région s'impose en prévoyant d'utiliser toutes les infrastructures et équipements existants afin d'optimiser et de limiter les dépenses et l'empreinte carbone pour l'organisation de ces JOP. Néanmoins, elle s'interroge sur les conséquences de ce manque d'anticipation, sachant qu'il faudrait engager les études indispensables dès à présent.

D'une façon générale, la commission est satisfaite de la quasi-stabilité des financements qui permet de sécuriser les projets dans le temps et de donner ainsi une visibilité à moyen terme aux différents opérateurs.

Commission Relations Internationales, Europe et Euro Région

La commission note la clôture du programme Interreg MED et salue le taux élevé de consommation du programme qui s'établit autour de 99 %. Cela représente plus de 230 M€ de fonds européens.

La commission relève que 2025 est une année importante concernant la politique de cohésion et de son volet dédié à la coopération, elle souhaite néanmoins avoir des éléments supplémentaires pour mieux comprendre les enjeux qui traitent du maintien de sa gestion et de sa mise en œuvre par les Régions. La société civile est particulièrement sensible à la possibilité pour la Région de lancer ses propres consultations publiques pour recueillir les attentes du territoire régional.

Sur le volet accompagnement des acteurs des territoires, la commission porte un grand intérêt à l'objectif ambitieux de captation de fonds européens (subventions ou prêts) à hauteur de 10 milliards d'ici 2027 tout en tenant compte de la révision des programmes à mi-parcours de mars 2025. Outre les fonds issus de la politique de cohésion (FEDER, FSE, FTJ...) la Région souhaite faire la promotion de grands projets. La commission note que la DGA est à l'écoute de

remontées de terrain concernant des projets qui pourraient être relevés par les organisations de la société civile.

La commission note la poursuite du déploiement de la stratégie de coopération transfrontalière dans le cadre du Traité du Quirinal. Un sujet d'importance à fort enjeu pour la commission. Elle a traité ce sujet au travers de son avis sur la coopération transfrontalière avec l'Italie avec de nombreuses préconisations qui restent à évaluer, allant dans le sens d'une coopération renforcée entre les deux pays.

La commission relève la démarche positive de la Région dans l'animation départementalisée en lien avec les Maisons de la Région pour la coopération décentralisée à l'international des communes. Il semble que peu de communes répondent favorablement à cet appel à projets concernant le fonds européens par manque de connaissance des formalités. Il serait pertinent d'installer un guichet unique dans les maisons de la Région au service des communes.

Commission Emploi, Développement économique régional

Dans le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) apparaissait, au vu du contexte en matière de finances publiques de l'État, la volonté de « *prioriser nos financements sur certaines filières dont nous voulons tout particulièrement sécuriser le développement et l'attractivité : le tourisme, notamment dans la perspective des JOP d'hiver 2030, l'industrie, l'intelligence artificielle (IA), l'économie sociale et solidaire (ESS) – ces deux derniers secteurs ayant fait l'objet de feuilles de route stratégiques particulièrement ambitieuses et novatrices* » mais aussi « *de maintenir un haut niveau d'engagement en faveur des TPE/PME, start-ups et artisans-commerçants* ».

Au vu du choix de la Région de prendre en compte les annonces de réduction de recettes, la commission constate une importante contraction globale des montants correspondant à son champ de compétence par rapport au budget primitif (BP) 2024, avec 53,4 millions d'euros d'autorisations, en baisse d'environ 40 % (36,6 millions), et 66 millions de crédits de paiement, en baisse d'environ 20 % (16,4 millions).

En fonctionnement, les autorisations d'engagement (AE), à 20,3 millions d'euros, sont réduites d'environ 27 % (7,4 millions) et les crédits de paiement (CPF), à 22,7 millions, réduits d'environ 21,5 % (6,2 millions).

En investissement, les autorisations de programme (AP), à 33,1 millions d'euros, sont réduites d'environ 47 % (29 millions) et les crédits de paiement (CPI), à 43,2 millions, réduits d'environ 19 % (10,2 millions).

Conformément aux orientations prévues dans le ROB, le programme dédié à l'artisanat et au commerce bénéficie cependant d'une hausse de 51 % de ses CPI (1,7 million).

Le ROB évoquait également le soutien à l'entrepreneuriat, l'accès au financement des TPE/PME et la préparation de celles-ci aux défis de l'IA, de la cybersécurité et de la transition écologique. Mais aux termes du BP, en matière de création/développement ainsi que de transition écologique et numérique des entreprises, les CPF font l'objet de coupes claires ; cependant, les CPI se retrouvent consolidés, tout comme les CPI relatifs à l'ingénierie financière sont préservés.

La commission s'interroge sur la capacité de la Région à mettre en œuvre ses dernières stratégies en faveur de l'ESS et de l'IA ainsi que sa politique ambitieuse de réindustrialisation, notamment sur les zones de Fos/étang de Berre et de Gardanne. Elle s'étonne du manque de lisibilité dans la mise en œuvre du Fonds de transition juste (FTJ) et de mise en cohérence avec les politiques de développement économique de la Région.

Enfin, la commission note un décalage entre la stratégie régionale de l'ESS (SRESS) adoptée par le Conseil Régional le 25 octobre 2024 et la suppression des financements en faveur des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), qui va mettre en difficulté ces dernières mais aussi les publics éloignés de l'emploi qu'elles accueillent.

Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

Le budget primitif 2025 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente des évolutions significatives dans les domaines de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ces changements visent à poursuivre le soutien à la réussite des étudiants, à renforcer les collaborations entre universités, écoles, organismes de recherche et entreprises, et à promouvoir l'innovation numérique. Ces objectifs ambitieux sont appuyés dans un contexte national complexe qui impose des décisions. La priorisation de ce budget sur les actions liées au Contrat d'avenir et au Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 est comprise, mais les coupes budgétaires dans certains programmes clés sont notées avec préoccupation par les membres de la commission.

L'analyse des propositions budgétaires révèle que les réductions sont principalement affectées au niveau de la section fonctionnement et dans une moindre mesure, au niveau de l'investissement. Les coupes budgétaires significatives, justifiées en partie par la conjoncture actuelle mais également par des décisions politiques face à des programmes aux résultats mitigés, suscitent des préoccupations. Par exemple, l'arrêt du programme Emploi Jeune Doctorant, suspendu pour 2025 en raison du faible nombre de candidats, devrait faire l'objet d'un bilan pour une éventuelle reconduction en 2026. Le programme Passerelles universités-recherche-entreprises subit quant à lui une réduction massive de 1 180 000 € en investissement et de 562 890 € en fonctionnement. Cependant, il semble que ce projet soit un échec avec peu de projets pertinents pour 2025, et le dispositif est maintenu au minimum.

L'augmentation des fonds pour la recherche régionale et le rayonnement des établissements supérieurs est accueillie favorablement, mais la commission reste vigilante car ces hausses sont modestes face aux baisses observées. À sa décharge, la Région explique que certains appels à projets seront relancés en cours d'année 2025 pour bénéficier de fonds européens.

Enfin, la non-reconduction du programme d'insertion professionnelle des jeunes diplômés (programme E970) est regrettée et l'importance de trouver des alternatives pour soutenir cette transition semble indispensable. Ce programme était devenu peu attractif, mais il semble important de trouver des mesures pour accompagner les jeunes diplômés. Le bilan devrait permettre d'adapter la politique régionale.

La commission reconnaît que les objectifs fixés sont appuyés mais les coupes budgétaires dans des baisses essentielles suscitent des préoccupations. Une répartition plus équilibrée des ressources aurait été souhaitée pour garantir la réussite des initiatives régionales dans ces domaines clés.

Commission Culture, Patrimoine culturel

La nécessaire diminution du budget régional 2025 de la Région s'est traduite, pour la politique culturelle régionale, par une allocation de moyens réduite.

La commission relève que les axes forts de la politique régionale de la culture pour 2025 resteront néanmoins orientés vers l'équité territoriale, l'accès à la culture pour le plus grand nombre, ainsi qu'à la préservation et la valorisation du patrimoine culturel.

Sur le volet Investissements, la commission note le choix de la Région de recentrer ses soutiens sur des projets dont le montage financier et les conventions partenariales sont déjà très avancés. Il s'agira notamment de la réhabilitation de la bibliothèque Louis Nucéra à Nice, la rénovation de l'opéra et la construction d'une médiathèque à Toulon.

Enfin, la commission a apprécié l'annonce de la Région de chercher à limiter au maximum des inévitables baisses de subventions sur les structures les plus fragiles.

Commission Tourisme

La commission prend acte du contexte financier singulier dans lequel s'inscrit le budget primitif (BP) 2025. Elle observe que le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2025 annonçait que la trajectoire de redressement globale des finances publiques allait avoir des effets négatifs « *significatifs* » sur les ressources de la Région, et précisait que les éléments de perspective présentés dans son cadre étaient susceptibles d'« *évoluer de manière importante d'ici la présentation du budget de la collectivité lui-même* ».

En réponse à l'orientation déclarée dans le ROB d'inclure le tourisme parmi les filières prioritaires, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2030, le soutien à la promotion touristique (qui rassemble l'essentiel des dépenses de fonctionnement) se trouve globalement sauvegardé dans ce BP. La volonté annoncée de soutenir un tourisme durable, innovant et résilient se retrouve également du point de vue du soutien à l'innovation et à la transition numérique, également conservé dans l'ensemble (avec une reconduction à l'identique de ses autorisations de programme), et de l'action en faveur de la transition environnementale de l'activité touristique, qui se voit relativement préservée en investissement malgré un ralentissement en fonctionnement. Une concession budgétaire notable est aussi observable en investissement en matière de performance des entreprises. Cependant, il y a lieu de relever que l'action menée par la Région dans le domaine touristique concerne aussi le champ d'analyse d'autres commissions.

Dans ce cadre et dans une situation d'incertitude persistante sur le plan national, la commission se montrera naturellement attentive à la traduction concrète de ce BP par rapport aux enjeux que représentent la poursuite de la consolidation d'un tourisme « quatre saisons », l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des saisonniers, la rationalisation de la gestion des flux ou encore l'évolution vers un tourisme plus inclusif et plus accessible, notamment en vue des JOP 2030.

Commission Transports publics régionaux et Ecomobilité

La politique régionale en matière de transport entre dans une phase opérationnelle importante avec des financements extrêmement importants en investissement et en fonctionnement tant sur le transport ferroviaire et routier de voyageurs que sur le transport de marchandises, dans un contexte de « budget vert » et la commission tient à souligner que ces financements très conséquents arrivent dans la dernière ligne droite de l'ouverture à la concurrence au TER.

Par ailleurs, l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 2030, offre une opportunité pour améliorer les infrastructures et les moyens de transport vers les sites des épreuves sportives que sont le Briançonnais et Nice, en lien avec les régions voisines, françaises et italiennes. La commission regrette que seule l'accélération de la régénération de la ligne des Alpes soit envisagée, sans prendre en compte l'avis du CESER de 2021, « Agir pour améliorer la desserte des vallées Alpines », notamment avec le contournement du col de la Freissinouse pour faciliter le transport de marchandises par voies ferrées.

La commission souhaite que cet engagement fort de la Région aux côtés de celui de l'Etat soit complété par des financements de l'Union Européenne ; en effet il est constaté que dans le budget 2025 les liaisons européennes ne sont pas abordées tant sur le transport de marchandises que de voyageurs, notamment sur la partie France - Italie.

La commission souhaiterait une dynamique plus importante pour faciliter l'accessibilité des transports dans le budget 2025.

La commission demande à la Région de lui transmettre la liste, le calendrier, la cartographie des travaux engagés sur les lignes ferroviaires (LNPCA, dessertes fines, embranchements) et sur les routes afin de les localiser pour une meilleure appropriation des enjeux en cours, par l'ensemble des conseillers.

Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

La commission relève la volonté de la Région de sanctuariser son budget agricole en dépit de la nécessité de réaliser des économies imposées par le contexte national.

En pleine crise agricole, à l'heure où les professionnels se trouvent dans une situation particulièrement difficile et témoignent de leur vive inquiétude face à l'avenir, cette orientation doit être notée.

La commission prend également acte du maintien du budget hydraulique.

Elle insiste par ailleurs sur les enjeux que représentent le soutien des filières emblématiques et le développement de nouvelles variétés et pratiques culturales : encourager la recherche en la matière constitue un gage crucial pour assurer l'avenir de l'agriculture régionale et de notre alimentation, notamment face au changement climatique.

La commission souligne en outre l'importance de valoriser les produits, les savoir-faire, les métiers et les formations agricoles alpins et plus largement régionaux, en particulier dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) des Alpes Françaises 2030. À cet effet, concernant les productions agricoles et alimentaires, il sera par exemple possible de s'appuyer sur la marque « 100 % Valeurs du Sud » lancée par la Région en novembre 2023.

Enfin, la commission relève une baisse de près de 40 % de l'investissement concernant le budget de la mer : celui-ci ne doit pas être une variable d'ajustement.

Commission Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

La commission développement soutenable, environnement, énergie et climat note le contexte inédit du vote de ce budget et la volonté de la Région de se recentrer sur ses compétences propres car il lui est demandé de faire des économies à hauteur de 110 M€. La commission salue la volonté de la Région de « soutenir les territoires vers la transition écologique » et même de sanctuariser ces actions.

Elle s'interroge toutefois sur les conséquences concrètes que vont entraîner une baisse de 33 % des autorisations de programme et de 38 % des autorisations d'engagement sur l'ensemble des seules lignes budgétaires relatives à l'environnement et au développement durable.

Il eut été souhaitable de préciser pour chaque ligne la nature des actions et des acteurs socio-économiques qui seront particulièrement impactés, ainsi que les critères d'évolution qui seront appliqués au sein des cadres d'intervention.

Le soutien au développement des énergies renouvelables et alternatives aux énergies fossiles (dont de nouvelles aides à la méthanisation) est présent ; les mesures en faveur d'une meilleure maîtrise des consommations d'énergies (de toutes natures) doivent être poursuivies et amplifiées.

La commission poursuivant son avis relatif à la gestion des déchets, relève avec intérêt le renforcement des appels à projets dédiés au réemploi, mais rappelle la nécessité de soutenir les filières émergentes de recyclage dont l'équilibre budgétaire reste fragile. La commission attire l'attention sur les difficultés à disposer de foncier ou d'immobilier qui constitue un facteur de blocage pour le développement de ce type d'actions.

La commission note avec satisfaction la volonté de la Région de diminuer les dépôts sauvages et souhaiterait le renforcement de déchetteries professionnelles. Il serait judicieux de prévoir une cartographie des besoins d'organiser au mieux le maillage des déchetteries sur le territoire.

Concernant le budget vert, la critérisation du budget fait apparaître près de 1 564,3 M€ (soit 58,7 %) en « Très favorable », c'est un chiffre encourageant malgré un montant de financements classés « neutre » qui reste à un niveau élevé à près de 531 M€.

Commission Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux

Le budget 2025 Lycées prévoit les inscriptions suivantes :

- En autorisations de programme (section d'investissement) :
 - Pour la partie Lycées de la Direction de l'Architecte régionale : 102,6 M€
 - Pour la Direction de l'Education : 43,2 M€
- En autorisations d'engagement (section de fonctionnement) :
 - Pour la partie Lycées de la Direction de l'Architecte régionale : 144,6 M€
 - Pour la Direction de l'Education : 42,6 M€

La Région a annoncé le recentrage de son budget 2025 sur deux de ses compétences propres : les transports et les lycées. Toutefois, sur le budget consacré aux lycées, la commission, après lecture plus détaillée des différents postes constate une diminution des moyens disponibles, et des redéploiements.

Au niveau des crédits de fonctionnement : la Région justifie la diminution de 7 M€ sur le poste « dotations de fonctionnement des lycées » par la fin du dispositif de dotation exceptionnelle qui était destiné à faire face à l'importante augmentation des factures énergétiques des lycées.

Concernant les dépenses liées au bâti, dix lycées avaient été identifiés par la Région comme prioritaires, car très dégradés, pour bénéficier de travaux d'envergure, avec des enveloppes d'opérations s'échelonnant de 15 à 45 M€. En raison des tensions budgétaires pour 2025, ce nombre d'établissements a été finalement réduit aux six établissements suivants : le lycée Escoffier à Cagnes-sur-Mer, le lycée Massena à Nice, les lycées Marseillevyre et Marie-Curie à Marseille, le lycée Beaussier à la Seyne-sur-mer et le lycée Aubanel à Avignon.

Les travaux en cours, pour la mise à niveau des plateaux techniques pédagogiques, dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, devaient bénéficier d'importants financements issus du plan France 2030. Cependant, la baisse annoncée des enveloppes dédiées à ce programme, et les interrogations quant à la pérennité de ce plan, ont conduit la Région à envisager de supporter seule le coût de ces travaux indispensables. Dans ces conditions, la commission s'inquiète de leur probable étalement dans le temps.

Les dispositifs d'aide aux jeunes et aux familles en situation de précarité ou de difficulté, sont maintenus, mais avec des moyens réduits. Si la commission apprécie le maintien des aides dédiées à la restauration scolaire, elle déplore le choix d'attribuer désormais l'aide régionale au 1^{er} équipement en lycée professionnel, aux seuls élèves boursiers. Le coût très élevé des kits, mallettes d'outils, et tenues exigées dans de nombreuses filières, pourrait constituer un frein important pour les choix d'orientation dans telle ou telle filière.

Commission Formation professionnelle et Apprentissage

Après l'annonce par le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2025 d'effets négatifs « *significatifs* » de la trajectoire de redressement globale des finances publiques sur les ressources de la Région, l'avis du CESER correspondant a exprimé le souhait de voir celle-ci faire « *des choix éclairés pour minimiser autant que possible* » l'impact des restrictions budgétaires imposées par ce contexte. Le recentrage annoncé dans le ROB sur les compétences de la Région ne se traduit pas dans le budget de la formation professionnelle.

De fait, en matière de formation professionnelle hors sanitaire et social, la commission observe une diminution de 31 millions d'euros (25 %) en autorisations d'engagement (AE) et de 2 millions (25 %) en autorisations de programme (AP). Concernant les formations sanitaires et sociales, la baisse est moindre : 5 millions (4 %) en AE et 3 millions (18 %) en AP.

Concrètement, la commission constate que les programmes sont touchés par la contraction des financements, avec des objectifs diversement atteints dans une situation complexe.

En matière de formation professionnelle (hors sanitaire et social), le ROB 2025 annonçait une priorisation des financements vers les filières dont la Région souhaite tout particulièrement sécuriser l'essor et l'attractivité (notamment dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030) en anticipant la formation des professionnels dont l'événement nécessitera l'emploi et en tenant compte de la baisse des financements de l'État.

Or, les crédits de paiement en fonctionnement (CPF) alloués au programme régional de formation et de qualification sont restreints de 25% (de 37 à 28 millions). Parmi les lignes de fonctionnement traditionnellement moins dotées, les aides individuelles régionales à la formation voient leurs CPF restreints de 80 % (de 3,5 millions à 700.000 euros), les actions en faveur de l'emploi de 50% (de 3,6 millions à 1,8 million), la formation des détenus de 24 % (de 2,8 à 2,1 millions). L'innovation pédagogique est affectée à la fois en fonctionnement, avec 40% de baisse de CPF (de 5,7 à 3,4 millions), et en investissement, avec 55 % de baisse de crédits de paiement en investissement (CPI, de 2 millions à 900.000 euros). La commission s'inquiète de ces baisses qui vont avoir un impact sur les publics les plus fragiles, les moins qualifiés et donc les plus éloignés de la formation et de l'emploi.

En outre, la commission continue à s'interroger quant aux intentions de la Région concernant le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2024-2027, déjà ratifié par la Préfecture de Région et la direction régionale de France Travail, mais pas par le Conseil Régional. Les CPF affectés au partenariat renforcé avec France Travail sont réduits des deux tiers (de 9 à 3 millions).

En matière de formations sanitaires et sociales, le ROB 2025 énonçait l'objectif d'un maintien de l'offre de formation : les lignes consacrées aux formations du travail social d'une part et aux formations paramédicales et de sage-femmes d'autre part se trouvent effectivement préservées aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. En revanche, la formation des demandeurs d'emploi voit ses CPF réduits de 90 % (de 3,7 millions à 400.000 euros). Si les CPI dédiés à la modernisation des établissements de formation sanitaire et sociale sont restreints de moitié (de 3,3 millions à 1,6 million), les CPI dédiés à l'amélioration de leur fonctionnement sont plus que doublés (de 1,1 million à 2,5 millions). Enfin, en conformité, les aides individuelles régionales se retrouvent consolidées avec une hausse de 6 % en CPF (1,6 million). La commission regrette la réduction des budgets à destination des demandeurs d'emploi.

Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics

Le budget primitif 2025 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aborde des problématiques clés en santé publique, solidarité et sécurité. La Région prévoit des actions pour améliorer l'accès aux soins, lutter contre les déserts médicaux et promouvoir la santé des jeunes. Cependant, des réductions budgétaires dans certains programmes suscitent des inquiétudes, notamment pour les populations vieillissantes.

Concernant la réduction des budgets alloués à la Santé notamment pour le Plan cancer (-1 000 000,00 €), la commission exprime son inquiétude. Aussi, elle espère que le dispositif Mamobile (unités médicales mobiles) ne sera pas une simple mesure de façade pour masquer cette réduction budgétaire et demande qu'une évaluation soit réalisée dès la première année. Cependant, elle salue le maintien du budget alloué au Pass santé jeunes mais s'interroge sur les actions futures.

Pour ce qui est de la lutte contre les déserts médicaux, en plus de la baisse importante pour les Maisons Régionales de la Santé (-1 614 004 € en investissement et -40 000 € en fonctionnement), elle regrette que cette priorité régionale risque d'être compromise par la réduction budgétaire des programmes, tant en investissement qu'en fonctionnement : Lutte contre les déserts médicaux (-52 500 €), Télésanté (-10 000 €), Installation de médecins en milieu rural (-80 000 €), etc...

En matière de solidarité, la commission se félicite des engagements en faveur de l'égalité entre les sexes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment avec la création de

nouvelles Maisons régionales des Femmes et le renouvellement des partenariats avec les Plannings familiaux. L'augmentation du budget pour la Prévention et les aides aux victimes est une avancée majeure sur cette thématique. Cependant, la réduction du budget de fonctionnement pour l'Engagement des jeunes pourrait compliquer la lutte contre le harcèlement scolaire.

En ce qui concerne la sécurité, après une hausse en 2024, les aides aux forces de sécurité diminuent fortement, ce qui aurait dû être étalé pour anticiper les dépenses des JOP.

La commission reconnaît les efforts imposés par le contexte national et prend acte des limites de la Région à compenser les missions de l'État, notamment en matière de santé. Cela pose des problèmes sur les territoires à la fin de ces dispositifs. Elle sera particulièrement attentive au bilan à venir du programme des Maisons Régionales de la Santé.

Commission Sport, Jeunesse et Vie associative

La commission note avec intérêt la volonté de la Région de placer l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 au cœur de ses engagements dans ce budget primitif et ce malgré un contexte économique et financier dégradé. La commission insiste aussi sur la mobilisation des acteurs associatifs et sociaux à l'occasion de cet événement.

Il faut noter que les financements alloués au sport progressent du fait notamment de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030. La commission relève la volonté de la Région de mobiliser durablement la jeunesse en faveur des activités de montagne à l'occasion de la préparation des JOP 2030 et au-delà. La commission relève avec intérêt l'occasion des JOP 2030 de désenclaver les vallées alpines et de moderniser les mobilités. La commission note avec intérêt le financement supplémentaire en faveur de l'handisport à hauteur de 100 000 € sur un budget total de 1380 000€.

La commission relève positivement l'augmentation du budget hors JOP passant de 8,9 M€ à 9,5M € en direction notamment du plan sport montagne. Le CESER renouvelle la demande d'une meilleure visibilité des lignes budgétaires concernant la jeunesse et la vie associative.

La commission relève l'annonce de la Région concernant l'actualisation du cadre d'intervention de la politique sportive régionale, votée en avril 2022. C'est un sujet d'importance pour adapter les actions de la Région au plus près des attentes du monde sportif régional et de nos territoires de montagne. De même, la commission souhaiterait être associée au lancement du « *Plan régional de développement des sports de montagne 2025-2030* ».

La commission a en charge la coordination du sujet des JOP 2030 au CESER et a bien l'intention de mener une réflexion sur la détection des talents internationaux de demain et l'accompagnement des associations sportives régionales pour préparer l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030. La commission insiste également sur la nécessité de travailler à l'héritage immatériel (accès au sport, les valeurs du sport, l'esprit originel de l'Olympisme et du Paralympisme) tant il s'agit là d'un vecteur puissant d'entraînement et de mobilisation des énergies de l'ensemble des acteurs en faveur de ce futur grand événement sportif, la transmission des valeurs de l'Olympisme étant une réflexion qui est déjà engagée.

L'annonce par la Région d'un conventionnement pluriannuel élaboré avec l'ensemble des ligues et des comités sportifs régionaux en phase avec leurs projets sportifs territoriaux est essentiel pour le soutien à notre maillage sportif. Il est le gage d'un événement réussi des JOP 2030.

Au-delà de ces annonces concernant l'action de la vie associative au service des clubs sportifs, il faut rappeler la place du monde associatif en général qui œuvre dans de nombreux domaines transversaux. A l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la commission avait rappelé la nécessité de la Région de co-construire ses politiques publiques avec tous les acteurs des

mondes associatifs, de l'économie sociale et solidaire et les têtes de réseau, afin de pouvoir optimiser ses investissements dans le respect des temps longs qui les caractérisent. Le rôle clef des bénévoles et de leur impacts citoyens sera enfin reconnu.

2. Avis du CESER

2. 1. Sur les recettes et dépenses réelles

Le CESER relève que les recettes de l'année 2024 avaient été dopées par l'accélération du rythme d'arrivée à terme de nombreux programmes bénéficiaires de fonds européens, et que les dépenses de fonctionnement pour 2025 devraient être moins affectées par la crise énergétique et les tensions inflationnistes.

Néanmoins, hors fonds européens, l'écart de dynamique entre recettes et dépenses se creuse, et cette situation est accentuée par les faibles marges de manœuvre et de leviers dont dispose la Région en matière fiscale, et par sa forte dépendance à des recettes reversées par l'Etat.

Sur le Budget vert, le CESER salue l'initiative de la Région d'avoir organisé pour les équipes du CESER un temps de présentation de la démarche, de la méthodologie utilisée, des enjeux et des premiers résultats. Cela a rendu plus clair la compréhension de ce processus complexe.

Sur le sujet très impactant des JO 2030, le CESER aurait souhaité disposer dès à présent d'une présentation analytique des dépenses affectées à cet enjeu. Il espère qu'il pourra disposer de ces éléments dans le cadre de la saisine en cours, qui devrait donner lieu à une collaboration étroite entre le CESER et la Région.

Le CESER rappelle sa suggestion visant à une meilleure pertinence des éléments de comparaison. En effet la seule comparaison BP à BP n'est pas suffisante, et l'on devrait pouvoir disposer d'un comparatif avec des données reflétant mieux la réalité des besoins et des réalisations effectives du budget consolidé 2024, c'est-à-dire incluant les évolutions intervenues lors du BS et des décisions modificatives, voire de scénarios de préfiguration du futur compte administratif 2024.

2. 2. Sur les indicateurs d'épargne et la capacité de désendettement

L'augmentation de la charge de la dette va peser sur l'épargne brute, et aussi impacter négativement le niveau de l'épargne nette. En conséquence, le taux d'autofinancement des investissements diminuera fortement.

Cependant, le CESER souligne la volonté de la Région de mener une gestion active de sa dette pour en contenir autant que possible la charge.

2. 3. Sur les autorisations 2025 et le stock d'autorisations de programme

Le montant stock d'AP de la Région est en hausse. Il devra être couvert par un volume conséquent de crédits de paiement sur les exercices à venir. Compte tenu d'un contexte budgétaire tendu, le CESER s'inquiète de la dégradation probable du ratio de couverture, qui traduirait un allongement du délai nécessaire à l'extinction du stock d'AP et donc de la réalisation effective des projets.

Conclusion

Le CESER a relevé l'annonce de la Région de recentrer ses moyens sur ses compétences propres, notamment les transports et les lycées, tout en cherchant à moduler la diminution inévitable de ses soutiens aux autres secteurs. Il constate cependant que l'importante compétence régionale « formation professionnelle » a subi une diminution de budget importante, de l'ordre de 25 %.

En matière de soutiens régionaux hors de ses champs des compétences, le CESER aurait préféré que la Région dédie des moyens au maintien des aides au premier équipement de tous les lycéens entrant en lycées professionnels, ou encore à sa participation à la politique du logement.

Sur le volet « investissements », le CESER observe la volonté de la Région de poursuivre au mieux les projets sur lesquels elle s'est engagée. Mais il s'inquiète de sa soutenabilité, dans un contexte de recours important à l'emprunt, d'encours de dette qui avoisinera 3,4 Md€, et de niveaux d'épargne qui se dégradent.

Avec les impacts forts que peuvent avoir des événements budgétaires exogènes sur ses indicateurs de santé financière, le CESER ne peut qu'encourager la Région à faire preuve d'une certaine prudence dans ses projections budgétaires.

Le CESER rappelle que, dans un contexte de fortes tensions budgétaires, l'efficacité des politiques menées et des dépenses opérées nécessitent plus que jamais d'être évaluée, et qu'il reste motivé pour contribuer à ces démarches.

Enfin, dans ce contexte difficile, le CESER prend acte de la réactivité de la Région pour s'adapter et faire face aux difficultés de construction de ce budget et aux arbitrages à opérer.

Remerciements

Le CESER remercie les personnes auditionnées par sa commission « Finances et Fonctionnement » dans le cadre de l'élaboration de cet avis :

- ⇒ Monsieur Jean-Pierre COLIN, Vice-président du Conseil régional en charge des Finances et des Partenariats de coopération ;
- ⇒ Madame Johanna SOUSAN, Conseillère du Président de la Région en charge des Finances, du Contrôle des processus et du Handicap ;
- ⇒ Madame Raphaëlle SIMEONI, Directrice Générale des Services du Conseil régional ;
- ⇒ Madame Catherine THABUT Directrice Générale Adjointe du pôle Ressources ;
- ⇒ Madame Nadia BASSO, Directrice des Finances et Monsieur Frédéric AMEVET, Directeur des Finances Adjoint ;
- ⇒ Les élus régionaux et les représentants des services qui se sont rendus disponibles pour être auditionnés par les commission sectorielles du CESER.

Explications de vote

1^{er} Collège

Marie-Dominique GOFFINET

2^{ème} Collège

Patricia TEJAS (au nom des groupes CFDT, FSU et Solidaires)

Didier SERNA (au nom du groupe CFDT)

Etienne RAOUL (au nom du groupe FO)

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Bruno HUSS

Intervention de Marie-Dominique GOFFINET au nom du 1^{ER} Collège

Le 1^{er} Collège a apprécié les présentations faites sur le budget primitif 2025 par les élus régionaux et les représentants des services notamment lors des commissions sectorielles. Il note la volonté de la Région de recentrer son action sur l'accompagnement des territoires régionaux dans la transition énergétique et sur la préparation de l'accueil des Jeux Olympiques d'hiver 2030. Les dépenses relatives à la transition énergétique s'inscrivent dans le budget vert de la région dans la continuité du Plan climat « une COP d'avance », les jeux olympiques constituent une réelle opportunité pour le développement des départements alpins.

Le 1^{er} Collège accueille favorablement l'annonce de la Région de recentrer son action, et de sanctuariser les moyens dédiés à ses compétences propres en matière de transports, lycées, aménagement du territoire et agriculture.

En revanche, le 1^{er} Collège regrette la forte baisse concernant le soutien aux entreprises, tant en matière de fonctionnement (42 % de baisse entre le BP 2024 et le BP 2025, soit 6,5 millions) qu'en matière d'investissement (43 % de baisse, soit 26 millions), alors qu'une grande majorité de nos entreprises régionales se trouvent confrontées depuis plusieurs mois à une conjoncture très difficile. Par ailleurs le 1^{er} Collège s'interroge sur le respect des engagements pris dans le cadre de la stratégie régionale ESS en octobre 2024

Dans un contexte national compliqué, la Région a fait le choix de maintenir en 2025 une politique d'investissement dynamique nécessitant un recours important à l'emprunt ce qui devrait se traduire fin 2025 par une capacité de désendettement d'environ 9,7 années alors qu'elle était de 6,6 années en 2024. En conséquence, le taux d'autofinancement des investissements diminuera fortement.

Le 1^{er} Collège rappelle l'importance de réaliser des économies de fonctionnement et de définir un niveau d'investissement soutenable à moyen et long terme répondant aux compétences exclusives régionales et à celles partagées avec les autres collectivités.

Au vu de l'ensemble des engagements de la Région relevé dans l'avis du CESER, le 1^{er} collège votera cet avis sur le Budget principal - Budget primitif 2025.

Intervention de Patricia TEJAS au nom des Groupes CGT, FSU et Solidaires

Depuis le début de l'été, notre pays se trouve dans une situation singulière de grande instabilité politique et de fait, budgétaire. Le Projet de Loi de Finance présenté par le dernier Gouvernement en date, affichait un objectif d'économies de 5 milliards d'euros pour les Collectivités territoriales dont 112 millions pour la Région PACA. Dans ce contexte, les élus politiques régionaux ont, lors des auditions réalisées dans le cadre de la présentation des orientations budgétaires 2025 du mois d'octobre, précisé que le budget de la Région se recentrerait autour de ses domaines de compétences.

A ce titre, le transport représente le premier poste de dépenses de la Région. Nous sommes très interrogatifs sur la concentration des moyens attribués aux concessions ferroviaires, qui avec une enveloppe de 500 millions d'euros canalise la majeure partie du budget, non pas pour renforcer le service public ferroviaire, mais pour poursuivre la voie de libéralisation du réseau ferré. Aussi, un tel choix politique questionne dans un contexte budgétaire contraint, d'autant qu'une nouvelle ouverture à la concurrence sera lancée au cours de l'année 2025 et ce, sans attendre un retour de bilan de celles engagées, dont la première interviendra le 15 décembre prochain.

Aussi, pour poursuivre cette politique de privatisation, la Région a recours à de nouveaux emprunts impactant de fait sa capacité de désendettement qui atteindra 9,5 années contre 7 années en 2024. De plus, pour compenser ses investissements, la Région fait le choix d'augmenter la taxe fiscale sur les immatriculations de véhicules au maximum autorisé, soit 59 euros par cheval fiscal contre 51 euros aujourd'hui, nonobstant le fait que ce choix politique impactera prioritairement les personnes les plus défavorisées qui ne peuvent accéder aux véhicules électriques, souvent très onéreux, mais exemptés de cette taxe !

Il est bien entendu que de tels investissements se feront au détriment d'autres postes budgétaires tels pour exemple dans le transport, celui relevant de l'investissement sur le pôle « échanges et accessibilité » en baisse de 46 %, un choix discutable qui intervient seulement quelques mois après l'annonce de la validation des jeux olympiques et paralympiques 2030 dans notre région.

La confirmation par le CIO le 24 juillet dernier, de la tenue des JO 2030 dans les Alpes française, marque le lancement du programme d'investissement, et là aussi, des incohérences se font jour entre le discours et les actes quand ce « budget vert » affiche une enveloppe de 25 millions d'euros d'investissements pour la route contre un seul million pour le ferroviaire !

En effet, si nous souhaitons que ces JO puissent constituer une véritable opportunité pour la population transalpine notamment sur les questions de transport, nous devons nous inscrire dans une vision à long terme qui ne soit pas concentrée sur les seules infrastructures routières. Nous pensons au contraire que cette opportunité permettrait de relancer par exemple, certains projets de désenclavement des territoires alpins tel celui du tunnel ferroviaire du Montgenèvre ou encore celui du transport de voyageurs sur la ligne de Fret Cavillon – Pertuis afin de relier Avignon aux Alpes sans avoir à transiter par Marseille.

L'autre grande compétence de la Région concerne les Lycées. Même si la dotation d'investissement reste stable, il est à noter qu'elle concernera un nombre plus restreint de programmes de réhabilitations et de rénovations de bâtiments alors que le nombre d'établissements scolaires dotés de locaux vétustes et mal isolés, reste très nombreux.

De même, il est stipulé dans ce même rapport, que la Région veillera « au pouvoir d'achat des familles des jeunes lycéens et au maintien de dispositifs volontaristes d'aides individuelles ». Or, là aussi, les chiffres ne suivent pas les paroles puisque le budget de fonctionnement des aides individuelles aux lycéens baisse de 28 % !

Cette baisse concerne essentiellement l'arrêt de l'aide aux premiers équipements attribuée jusqu'alors aux lycéens en filière professionnelle, souvent issus de familles modestes, et dont les équipements professionnels sont souvent très onéreux. La Formation Professionnelle qui entre pourtant dans les 4 grands axes de compétences de la Région voit quant à elle, son budget grevé de 25 % conséquence selon l'exécutif

régional, de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi.... Malheureusement, en cette fin d'année tous les voyants sont au rouge avec une multiplication de Plans de Sauvegarde à l'Emploi (PSE) confirmant au contraire un besoin de financement dans les mois à venir. De plus, de nombreux besoins en termes de formations professionnelles ne sont toujours pas satisfaits notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Notre région ne sera malheureusement pas épargnée par ce que la CGT qualifie de véritable « saignée dans l'industrie ». Aussi, les Groupes CGT-FSU-SOLIDAIRES plaident pour une politique volontariste de réindustrialisation dans une vision de réponse aux besoins, de souveraineté industrielle et de décarbonation de la production. En ce sens, plusieurs projets industriels régionaux doivent voir le jour dans les années à venir sur le bassin de Marseille - Fos/mer – Gardanne, dont les projets CARBON, GRAVITHY et H2V ce qui va nécessiter de prendre rapidement des décisions politiques en termes d'alimentation en énergie de la zone, pour qu'ils se concrétisent. C'est le cas également, pour la centrale thermique de Gardanne.

A ce titre, le Président du Conseil Régional s'attribue dans les colonnes de « La Provence » du 3 décembre dernier, avoir obtenu auprès de l'état, une enveloppe budgétaire de 800 millions d'euros afin de relancer son activité biomasse. Il nous semblait pour notre part, que la Ministre était venue annoncer enfin, le respect des engagements signés il y a près de 2 ans entre l'Etat, GAZEL ENERGIE et les salariés de la Centrale suite à la mobilisation de ces derniers. Pour rappel, les salariés de la Centrale de Gardanne porte le projet de production d'énergie décarbonée par méthanation, s'inscrivant pleinement dans le cadre de la transition écologique. Un fonds européen spécifique y est dédié, à savoir le Fond de Transition Juste (FTJ) qui cible 6 bassins industriels en France, dont celui de Fos/mer - Gardanne.

La Région pourrait dans ce cadre, rejoindre l'Etat dans le financement de ce projet qui nous le rappelons, a fait l'objet de préconisations du CESER dans trois de ses Avis rendus en 2023.

Or à ce jour, les auditions réalisées dans le cadre de la préparation de cette saisine budgétaire n'ont pu répondre à nos questionnements sur l'attribution et l'emploi de ces fonds européens.

Enfin sur le volet social, de nombreux postes budgétaires sont revus à la baisse ou purement et simplement abandonnés comme ceux concernant les chantiers d'insertion et ce, au moment où une récente étude publiée par l'observatoire des inégalités confirme que notre région fait partie des régions de France où le taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est, avec 17,4 %, bien plus élevé que la moyenne nationale.

Une population qui se précarise et qui rencontre de grandes difficultés pour assurer les dépenses du quotidien notamment celles de santé mais aussi sur un des postes majeurs de dépenses des ménages, celui du logement pour lequel en matière d'investissements, l'ensemble des lignes disparaissent de ce budget primitif totalement déconnecté de la réalité vécue par une majorité de la population de notre région. Un ajustement de ce Budget Primitif s'avèrera nécessaire du fait de la présentation à venir du nouveau Projet de Loi de Financement (PLF) en début d'année 2025, qui pourrait remettre en cause les coupes budgétaires des collectivités territoriales.

Ces constats étant relayés dans de nombreuses contributions des Commissions du CESER, les Groupes CGT – FSU – SOLIDAIRES voteront l'avis.

Intervention de Didier SERNA au nom du Groupe CFDT

Notre avis sur le rapport d'orientations budgétaires demandait à la Région d'expliquer ses choix pour présenter son budget 2025.

Les documents présentés reprennent les orientations déjà connues à savoir un recentrage sur les compétences propres de la Région.

Les auditions des élus ont permis de rendre ces arbitrages plus clairs.

Ainsi les transports et les lycées ont dans leur grande masse leurs moyens préservés alors que la formation professionnelle qui est pourtant une compétence régionale subie une baisse importante d'environ 25 %.

Mais d'autres compétences comme la culture, le soutien aux associations voient leur budget très largement en baisse. C'est un choix clair et assumé de la Région

Comme le souligne l'avis du CESER, la CFDT ne peut que regretter qu'une fois de plus ce sont les plus démunis et les plus éloignés de l'emploi qui seront impactés par ces choix politiques. Pour autant il est bon de rappeler que le déficit de l'état n'est pas de leur fait. De plus nous déplorons qu'une fois encore la Région Sud n'ait pas signé le PRIC (Plan régional d'investissement dans les compétences) et n'a d'ailleurs pas expliqué les raisons de cette non-signature.

Cela vaut aussi pour les TPE-PME de transport à l'échelle régionale qui doivent relever le double défi d'une crise économique pouvant s'aggraver encore à court terme avec le resserrement des flux et celui d'une transition écologique nécessitant l'électrification de la flotte.

La CFDT rappelle que le seuil des +1,5° fixé dans l'accord de Paris a été dépassé tout au long de l'année 2024. La décarbonation dans notre région constitue une urgence et les réponses apportées semblent bien en deçà des enjeux d'abord pour la population.

Concernant les recettes de la Région, sans une nouvelle loi de décentralisation qui pourrait revoir la capacité des régions d'avoir une fiscalité propre, ses ressources sont liées aux dotations de l'Etat. Et donc très contraintes.

La CFDT restera vigilante sur le recours à l'emprunt de la Région pour équilibrer ses comptes.

Le CESER devra être attentif sur les indicateurs d'épargne et de la capacité de désendettement de la Région.

Enfin Le CESER devrait être associé sur un meilleur suivi de ce budget d'autant plus que tant que notre pays n'aura pas voté un budget 2025 nous resterons dans une incertitude pesante.

Le groupe CFDT se retrouve dans l'avis du CESER, et votera l'avis présenté.

Intervention d'Etienne RAOUL au nom du Groupe FO

Le budget primitif qui nous est présenté aujourd'hui est établi dans un contexte politique et budgétaire particulièrement compliqué, et sans assurance d'une concrétisation effective, qui sera fonction justement des choix politiques et budgétaires d'un nouveau PLF 2025 à venir.

L'effort budgétaire inédit de 60 milliards d'euros voulu par le précédent gouvernement, soit 40 milliards d'euros d'économies sur la dépense publique, dont 5 milliards pour les collectivités territoriales, et 20 milliards d'euros de hausses d'impôts, est toutefois pris en compte dans le budget 2025.

La Région en se recentrant sur ses compétences propres et la préparation des JO 2030, réduit de fait notablement ses autres engagements, notamment au travers des politiques volontaristes pourtant indispensables aux populations.

Que ce soit sur la formation ou les problématiques telles que le harcèlement scolaire, les déserts médicaux, les populations vieillissantes, les structures d'insertion, le logement, toutes subissent une baisse des moyens qui ne peut que nous préoccuper, alors que les besoins sont plus que jamais d'actualité.

Dans ce contexte, l'enjeu de la réussite de l'organisation des JO 2030 qui apparaît clairement comme une priorité de ce budget 2025, ne doit pas faire oublier les réels besoins au quotidien de la population de notre région, et doit au contraire être un moyen de trouver les axes et solutions pour y contribuer.

Une présentation plus détaillée des dépenses affectées à la préparation des JO 2030 s'impose, permettant ainsi aux différentes commissions qui seront saisies d'être force de propositions effectives et pertinentes.

Le groupe FO prend toutefois acte de ce budget de la Région qui se veut être à la pointe de la lutte contre le changement climatique, au service de ses habitants, de ses entreprises et de ses territoires.

Enfin, et ce n'est pas nouveau, le suivi et l'impact des politiques menées doivent faire l'objet d'une réelle évaluation en lien avec le CESER, dont les avis peuvent être aussi des outils d'évaluation des politiques publiques.

Le groupe FO votera l'avis proposé

Intervention de Bruno HUSS au nom des 3^{ème} et 4^{ème} collèges

Nous notons, au regard des contraintes budgétaires imposés par l'Etat compte tenu de la situation financière dégradée de la France, la décision de la Région de participer à la réduction du déficit national en reconcentrant ses moyens sur ses compétences propres et d'en maintenir le niveau et la qualité, tout en conservant à des niveaux moindres certaines dépenses hors champs de compétences. Certains arbitrages à la baisse

interrogent cependant notre collège, en particulier sur la formation professionnelle et le logement, dans un contexte de crise économique, sociale et environnementale.

Nous actons que le budget ne sera néanmoins équilibré que par le recours à l'emprunt et l'augmentation de l'endettement.

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges voteront cet avis



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

Contact : com.ceser@maregionsud.fr
www.ceser.maregionsud.fr